



- à ne pas utiliser les cigarettes électroniques dans la totalité du complexe Piscine/Patinoire.
- à éviter de porter le maillot de match lors des entraînements.
- à laisser de côté son téléphone portable dans les vestiaires pour participer activement à la vie de l'équipe.
- à utiliser les couleurs du club en compétition (*casque et culotte de couleur NAVY*)

5) Les parents s'engagent :

- à faire respecter les présentes règles par leurs enfants.
- à ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif et le choix des entraîneurs (composition des équipes, placement des joueurs et stratégie de jeu).
- à s'adresser aux dirigeants d'équipe ou membres du comité pour toute demande d'information.
- à ne pas pénétrer dans les vestiaires lors des rencontres sportives, ni sur le bord de la glace sans autorisation de l'entraîneur.
- à suivre, pour des raisons évidentes de sécurité, les entraînements et les matchs depuis les gradins,
- à **participer à la vie du club (table de marque, tournois, déplacements, etc...)** en liaison étroite avec le dirigeant d'équipe, les entraîneurs, et le comité du HCC,
- à ne prendre aucune initiative ou décision pouvant engager la responsabilité du Club sans autorisation préalable
- à avoir un **comportement sportif irréprochable lors des manifestations sportives (en particulier envers l'arbitrage)**
- à respecter les décisions des entraîneurs du club, ainsi que les décisions arbitrales,
- à répondre **rapidement** aux sollicitations des dirigeants en vue de l'organisation des matchs, déplacements ou tournois.
- à honorer le règlement de la cotisation au club.
- à **ne pas utiliser les groupes WhatsApp pour d'autres sujets que le thème du groupes (à savoir covoiturage, et organisation des matchs).**
- à **ne pas utiliser les cigarettes électroniques dans la totalité du complexe Piscine/Patinoire.**

6) Commission de discipline :

L'entraîneur, assisté des dirigeants, est la seule autorité de son équipe. Il est autorisé, en cas de débordement ou de non-respect du présent règlement par un licencié à demander la tenue d'une commission de discipline.

Le Comité Directeur nomme la Commission de Discipline composée :

- du Président
- du secrétaire
- du (ou des) dirigeant(s) de la catégorie du licencié
- de l'entraîneur général
- de deux membres du comité

Remarque : Toute dérogation aux règles précitées peut entraîner à l'encontre du contrevenant, des sanctions disciplinaires laissées à l'appréciation des encadrants et du bureau du HCC et pouvant aller du simple rappel à l'ordre jusqu'à l'exclusion définitive de l'intéressé, sans dédommagement d'aucune sorte ou de remboursement de quelque nature que ce soit (Licence et Cotisations). En cas de faute jugée grave, une commission de discipline se réunira pour apprécier les faits.

La décision de la Commission de discipline est sans appel.

CONCLUSION :

- Les membres élus du Comité Directeur ont autorité sur l'application et le respect du présent règlement.
- Le Club décline toute responsabilité en cas de détérioration, de vol ou de perte des effets personnels et du matériel
- L'accès à la glace n'est possible que si son dossier est déposé complet au bureau du club et s'il est à jour de ses obligations envers le HCC (Licence, Cotisations, Amendes Fédérales et Club).
- L'obtention d'une licence pour la pratique du Hockey sur glace auprès du HCC, n'oblige en aucun cas les sélections aux matchs et reste sous la responsabilité des choix des Entraîneurs.
- **Toutes les personnes intervenant en dehors et sur la glace au sein du club, se verront enregistrer sur HockeyNet. La fédération se réserve le droit de vérifier l'absence de casier judiciaire.**

Compiègne, le

Signatures des Parents

Signature du Joueur